



Coup d'œil sur les droits de l'homme

Dans sa rubrique *Droit au but*, Mwana Mboka n°2 nous a déjà parlé de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Mais, il revient à ce même sujet en lui consacrant le présent Dossier parce qu'il s'agit, en effet, d'un sujet important pour les jeunes. Car, si l'on veut que les droits de l'homme soient respectés dans notre pays et dans le monde, il faut éduquer les jeunes au respect de ces droits. Alors devenus adultes, ils pourront les respecter eux-mêmes avant d'en réclamer le respect par les autres.

Qu'est-ce que le droit ?

En termes simples, le droit est l'ensemble de règles qui gouvernent la vie en société. Chacun peut ressentir ou éprouver ces règles en des occasions très diverses, par exemple lors du franchissement d'une frontière, de l'acquisition d'un logement, d'un divorce... Il faut obéir au droit et à ceux qui sont chargés de le faire respecter. En outre, chacun devrait recevoir, dès la famille et l'école, une éducation qui inculque une certaine conception du droit, de ses vertus et de sa nécessité. Mais curieusement, le droit, qui régit tant d'aspects de la vie courante, fait l'objet d'autant de certitudes fortes que d'ignorances profondes.

C'est quoi « avoir le droit de... » ?

C'est tout simplement avoir la capacité ou le pouvoir de faire quelque chose sans y être obligé. Ce n'est donc qu'une possibilité, car il faut encore avoir les moyens qui te permettent de jouir concrètement de ce droit, de faire effectivement ce que tu as le droit de faire. On

La plupart des droits, qui sont reconnus et dont nous jouissons aujourd'hui, ont été arrachés au prix de beaucoup de sacrifices ; il a fallu lutter pour les obtenir. Ainsi, par exemple, pour obtenir leur droit à l'indépendance, tous les pays, y compris le nôtre, ont dû se battre, lutter contre leurs colonisateurs pour se libérer. Pour obtenir quelques jours de congé payés, les

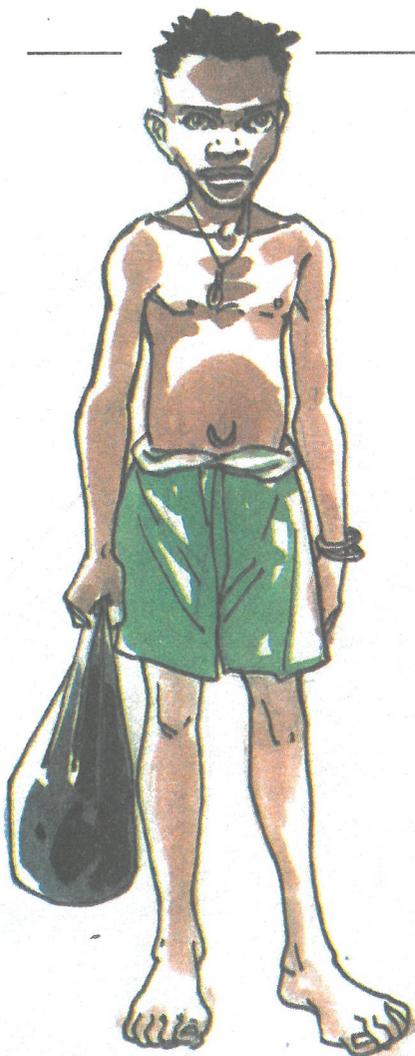


dit que « tout homme a le droit de manger » certes, mais en réalité tout le monde n'a pas les moyens de se nourrir correctement. Nous voyons donc que le droit est, d'abord, un principe, une aspiration, qui nous permet d'apprécier, de réclamer, de dénoncer un fait, un comportement... si nous sommes bien traités ou non. Pour rendre ce principe concret dans notre vie de tous les jours, il faut des lois justes, que les cours et tribunaux sont appelés à appliquer (voir *Mwana Mboka n°s 4 et 17*), mais aussi des moyens matériels conséquents.

travailleurs ont dû se battre. Pour obtenir le droit d'élire leurs dirigeants, c'est-à-dire le droit de vote, les hommes ont dû se battre, etc. Maintenant que nous savons ce qu'est le droit, essayons de comprendre ce qu'on entend par « droits de l'homme ».

Qu'est-ce que les droits de l'homme ?

Il faut souligner le mot « homme ». Pourquoi ? Parce que les droits de l'homme sont des droits qui sont liés à la nature humaine, c'est-à-dire



Droits de l'Homme ont été déclarés par la communauté internationale ? Tout simplement parce que, pour garder leurs privilèges, les gens qui avaient le pouvoir ont longtemps fait croire aux autres que seules certaines personnes avaient des droits qu'elles détenaient de Dieu et que elles seules pouvaient être traités avec dignité, respect, équité, etc. Tous les autres devaient être à leur service. C'est pourquoi, il a fallu lutter pour arracher la reconnaissance et le respect de ces droits pour tous.

En 1948, année de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'ONU ne comptait que 51 États membres. Elle en compte 75 en 1955, 159 en 1984 et 185 actuellement. Quel chemin parcouru ?

Qu'est-ce qui distingue les droits de l'homme des autres droits ?

Les droits de l'homme sont des droits fondamentaux

On les appelle droits fondamentaux parce que chaque être humain, sans distinction de sexe, de race, de rang social, de nationalité ou de religion, les a dès sa naissance, du seul fait qu'il est une personne. Le droit à la vie, par exemple, est un droit fondamental. Personne ne peut être privé de sa vie ; qu'il s'agisse d'un bébé ou d'un vieillard, d'un handicapé ou d'un prisonnier de guerre. Car au-delà du fait qu'ils sont bébé, vieillard, prisonnier de guerre ou handicapé, ils sont d'abord des personnes humaines qui ont pleinement le droit de vivre.

Les droits de l'homme sont universels

Ils sont universels parce qu'ils concernent la TOTALITÉ de l'espèce humaine, c'est-à-dire tous les êtres humains. Ils sont propres à tout individu en tout lieu et en tout moment. C'est pourquoi, le Tribunal Pénal International, en sigle T.P.I., est chargé de poursuivre les auteurs de violation de ces droits, quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

L'idée d'universalité, qui est à la base de ces droits, est que tous les hommes sont frères. Pourquoi seraient-ils frères ? Pour trois raisons :

- 1° ils appartiennent tous à la même espèce humaine et proviennent d'une même souche généalogique (voir Dossier dans *Mwana Mboka*, n°18). Tous les hommes appartiennent donc à une même famille, à la famille humaine ;
- 2° ils sont tous doués de raison et de conscience
- 3° ils naissent tous égaux en dignité et en droits, c'est-à-dire qu'ils

ont les mêmes capacités de faire des choses, d'agir, etc.

Les droits de l'homme sont inaliénables

Ce sont des droits dont personne ne peut nous priver, sauf, bien sûr, dans le cadre des dispositions prévues par la loi, mais une loi qui soit juste et démocratiquement acceptée des membres de la communauté. La peine de mort, même si elle est prévue par la loi, comme par exemple dans certains États des U.S.A., continue à susciter beaucoup de protestations de la part des organisations de défense des droits de l'homme.

Éviter la guerre et préserver la dignité humaine

Pour mieux comprendre à quoi servent les droits de l'homme, nous devons savoir, d'abord, pourquoi ces droits ont été déclarés.

Rappelons-nous qu'entre 1914 et 1948, le monde a connu deux guerres atroces : il s'agit de la Première et de la Deuxième Guerres Mondiales. Les dommages causés par ces deux guerres ont troublé le monde et touché la conscience des dirigeants de l'époque. C'est pourquoi, le 10 décembre 1948, l'ONU (Organisation des Nations Unies) a réuni dans un même document un ensemble de droits déclarés sur lesquels tous les hommes seraient d'accord afin d'éviter la guerre et créer ainsi « un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère ». Ainsi est née la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

En fait, il s'agissait d'amener tous les États à traiter toute personne, quelle qu'elle soit, non pas comme une bête ou un objet, mais avec un minimum de respect parce qu'elle appartient à la même famille humaine.

ne comme nous, parce qu'elle est douée de raison, de conscience et de sentiments comme nous, parce qu'elle est donc notre frère ou notre sœur. C'est en respectant les droits de l'homme que nous pourrions vivre tous dans la liberté, la justice et la paix.

Puisque je considère l'autre comme mon frère ou ma sœur, je ne dois donc pas lui faire ce que je ne voudrais pas qu'on me fasse. Car face à cela, il éprouverait le même sentiment que moi j'aurais éprouvé à sa place (humiliation, révolte, honte, colère, etc.) car il est doué de raison et de conscience comme moi. Ainsi, chaque droit de la personne vaut pour l'humanité tout entière.

Malheureusement, les injustices dans le monde, les guerres, la pauvreté, le terrorisme, etc. montrent que les droits de l'homme ne sont toujours pas encore respectés de nos jours.

Mes droits de l'homme

- = Tes droits de l'homme
- = Ses droits de l'homme

Je ne dois pas seulement défendre mes droits, je dois également respecter les droits des autres. Ceci est valable tant au niveau des individus que des États. L'attitude des grandes puissances, pourvoyeuses des leçons de droits de l'homme, a-t-elle toujours été digne du respect de ces droits ? Malheureusement, non.

Entre la théorie et la pratique, les causes du non-respect des droits de l'homme

Écoutons la radio, lisons les journaux ou regardons la télévision : il ne se passe pas un jour sans que l'on ne déplore des cas de violation des droits de l'homme à travers le monde ou dans notre pays.

Exemples :

- Au cours des dix dernières années, les guerres et conflits internes ont forcé 50 millions de personnes à fuir leur domicile et ont fait 8 millions de morts dans le monde dont 3 millions dans notre pays.
- Au cours de la même période, 300.000 enfants ont été enrôlés comme soldats pour tuer d'autres enfants.
- Dans le monde, 200 millions d'enfants vivent dans la rue au lieu d'aller à l'école.
- 1 200 000 femmes et jeunes filles de moins de 18 ans sont envoyées à l'étranger dans des réseaux de prostitution, etc.



Mais, pourquoi les droits de l'homme ne sont-ils pas respectés ? Voici quelques raisons :

- **manque de moyens** : par exemple, il existe beaucoup de pauvres dans notre pays, c'est-à-dire des personnes qui ne peuvent pas manger à leur faim ni se faire soigner. Mais notre pays ne peut pas leur venir en aide parce qu'il n'a pas assez de ressources (argent) ;

- **manque de volonté politique** : certains pays membres de l'ONU qui, pourtant, ont ratifié la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, refusent de prendre les mesures nécessaires pour les faire appliquer. D'autres les bafouent tout simplement, par exemple, en jetant en prison des personnes qui prennent le courage de critiquer les dirigeants du pays ;
- **état de guerre** : en période de guerre, beaucoup profitent de la désorganisation des institutions et de la peur pour infliger des traitements inacceptables par rapport au respect des Droits de l'Homme. L'on peut déplorer l'enrôlement des enfants soldats, les mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre, aux étrangers, ou encore les viols de femmes, etc. ;
- **ignorance** : par exemple, beaucoup d'agents de l'ordre sont nés et ont grandi dans un État où les droits de l'homme n'ont jamais été suffisamment respectés. Aussi, ils ignorent tout simplement que de tels droits existent et qu'ils doivent être respectés. C'est pourquoi, les agents de l'ordre, les soldats... doivent être instruits et formés au respect de ces droits. Il en est de même de nous tous, élèves, profs, soldats... qui ignorons ces droits et leur importance. C'est pourquoi, il serait utile que les enseignants insistent sur ces droits, notamment dans les cours d'éducation civique et morale ou d'éducation à la vie.

Catégories de droits de l'homme

Deux catégories : Droits civils et politiques d'une part, droits sociaux, économiques et culturels d'autre part.

D'une manière générale, la Déclaration exprime le vœu que tout le monde soit libre, vive en paix et que tous les êtres humains jouissent de droits égaux et des mêmes libertés. Les articles 1 et 2 proclament la liberté et l'égalité en dignité et droits de tous les êtres humains. Les articles 3 à 21 consacrent les droits civils et politiques de tous les êtres humains. Les articles 22 à 27 définissent les droits économiques, sociaux et culturels de tous les êtres humains. Les articles 28 à 30 reconnaissent, pour tous, le droit à l'établissement d'un ordre social et international favorable aux droits et libertés énoncés par la Déclaration, et mettent l'accent sur les devoirs et les responsabilités de l'individu au sein de sa communauté.

Les Droits de l'homme sont indivisibles

Entre droits civils et politiques d'une part, droits économiques et sociaux de l'autre, il existe un lien indéfectible. On peut affirmer que tous les droits de l'homme sont interdépendants et par conséquent indivisibles, inséparables. Chacune des catégories de droits garantit un aspect de la valeur de la personne humaine et de sa dignité.

L'originalité de la Déclaration universelle des droits de l'homme est d'avoir placé, sur le même plan, les droits économiques et sociaux, les droits civils et politiques, et les droits culturels.

C'est pourquoi, il faut se garder de rendre effectifs les seuls droits économiques au détriment des droits de la personne (droits civils) et des droits de chaque individu à décider de son sort et de l'avenir de son pays (droits politiques).

Que signifie le droit à la vie ou encore la participation à la vie politique si la pauvreté, la misère, les épidémies, empêchent l'individu d'al-

ler et venir, de voter, de se marier librement... ? Les pays en voie de développement peinent plus encore que les autres à obtenir l'exercice de ces droits durablement, les problèmes liés à la mondialisation de l'économie constituant de nouveaux défis.

Droits de l'homme spécifiques

Quoique les Droits de l'homme concernent l'ensemble de la communauté humaine, des droits particuliers sont reconnus à des personnes vulnérables :

- les droits de l'enfant,
- les droits de la femme,
- les droits des prisonniers et des condamnés,
- les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques,
- les droits des apatrides et réfugiés,
- les droits des personnes en temps de guerre (civils et militaires), etc.

Que faire si nos droits de l'homme sont violés ?

Il existe différents moyens d'action :

- en parler et demander conseil à quelqu'un en qui on a confiance (parent, ami, prof, etc.) ;
- dénoncer les comportements ou les faits de violation auprès des ONG et des Commissions nationales ou internationales de Droits de l'Homme ;
- saisir les juridictions nationales ou internationales compétentes : police, parquet, cours et tribunaux.

Quelle attitude devons-nous éviter lorsque nos droits sont violés ?

Nous devons éviter de nous taire et d'accepter qu'on viole nos droits.

Francis Mopiembe

Q'avons-nous retenu ?

A quelle date a été proclamée la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

Qu'est-ce qui a poussé les pays membres de l'O.N.U. de l'époque à proclamer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

Pourquoi les Droits de l'Homme sont-ils qualifiés : d'universels ?

de fondamentaux ?

D'après toi, pourquoi les Droits de l'Homme ne sont-ils pas respectés ?

Retrouve dans les journaux de notre pays des faits, des situations ou des comportements qui montrent que les Droits de l'Homme ne sont pas respectés.